

KY/SA

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET N° 210 /PR/CTDN.-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DEFENSE NATIONALE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE.

- VU La Proclamation du 22 Décembre 1965;
- VU Le Décret N° I47/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU La loi N° 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
- VU La loi N° 62-30 du 27 Juillet 1962, portant statuts particuliers des personnels militaires ;
- VU L'Arrêté N° 492/DSFA du 11 Septembre 1961, portant création de la Gendarmerie Nationale du Dahomey ;
- VU Le Décret N° 288/PC/DGN du 14 Décembre 1964, portant statuts particuliers des personnels militaires de la Gendarmerie Nationale ;
- VU Le Décret N° 76/PR/DN en date du 15 Mars 1967 ,
- VU Le Décret N° 306/PR/MISDN du 5 Août 1966, portant Réorganisation des Forces Armées Dahoméennes;
- SUR Proposition du Chef de Bataillon, Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Dahoméennes.

Le Conseil des Ministres entendu

D E C R E T E :

Article 1er - Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret N°76/PR/DN en date du 15 Mars 1967 en ce qui concerne le Cumul de fonctions par le Capitaine JOHNSON Ferdinand.

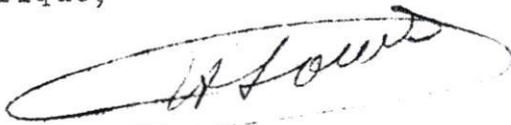
Article 2 - Le Capitaine de Gendarmerie OHOUENS Barthélémy, cumulativement avec ses fonctions actuelles de Commandant la Gendarmerie Mobile est nommé Directeur Adjoint de la Gendarmerie Nationale.

Article 3 - Le Présent Décret qui prendra effet pour compter du 16 Mai 1967 sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

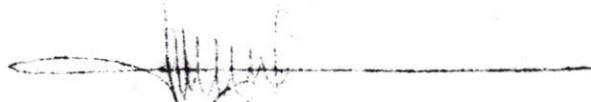
Fait à COTONOU, le 26 Juin 1967

AMPLIATIONS :-

- PR - Ministères par le Président
- Cdts GS - GT - Dirgend - de la République,
- 1^{er} B.P.D. - S/GA -
- SGG - CS - IAA
- G^{de}.Chanc. - DGAJL
- DB-CF-DC-DI -
- Trésor - JORD -
- Intéressés-


GENERAL CHRISTOPHE SOGLO.-

Le Ministre des Finances,
des Affaires Economiques et
du Plan,


Bertin BORNA